

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

Note aux rédacteurs:

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

Office fédéral de l'environnement, des forêts
et du paysage (OFEFP)
Carole Gonet
Collaboratrice scientifique
CH-3003 Berne
Tél: +41 (0)31 322 93 65
Fax: + 41 (0)31 324 75 79
E-mail: carole.gonet@buwal.admin.ch

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR mise à jour:

24.03.2004

3. Pays:

Suisse

4. Nom du site Ramsar:

Klingnauer Stausee

5. Carte du site incluse:

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): oui -ou- non

b) format numérique (électronique) (optionnel): oui -ou- non

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

47°359'N, 08°14'E

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Canton: Argovie

Communes: Böttstein, Döttingen, Klingnau, Koblenz, Leuggern.

Le site est délimité au nord par le Rhin, à l'est et au sud par les villes de Klingnau et de Döttingen et à l'ouest par les villages de Leuggern et Gippingen. Il est situé à proximité immédiate de Klingnau (2'778 habitants) et de Döttingen et à 30 km au nord-est de la ville d'Aarau, chef-lieu du canton d'Argovie (15'300 habitants).

8. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.)
318,5 m (moyenne)
316 m – 321 m (minimale/maximale)

9. Superficie: (en hectares)
363,6 ha

10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

La zone humide se situe dans la plaine alluvionnaire de la vallée inférieure de l'Aar, à la hauteur de l'embouchure de l'Aar dans le Rhin. Elle s'étend du pont sur l'Aar à Kleindöttingen jusqu'à l'embouchure de l'Aar dans le Rhin à Koblenz. Elle comprend un lac de retenue d'une surface de 170 ha, un cours d'eau partiellement naturel (l'Aar), ainsi que des bas-marais et des forêts alluviales périodiquement inondés.

Elle constitue un lieu de gagnage favorable aux canards de surface et un des principaux lieux de stationnement pour les limicoles en Suisse.

11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

1 • 2 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8

12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 3: Le site doit son importance internationale avant tout à sa diversité en espèces. Parmi les espèces qui nichent sur le site, on peut relever le canard chipeau (*Anas strepera*), la gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*) et le râle d'eau (*Rallus aquatica*). Le canard chipeau est considéré comme une espèce nicheuse menacée, mais qui a toujours été rare, catégorie en danger EN (Liste rouge des oiseaux nicheurs de Suisse, OFEFP 2001). Dans la zone alluviale de Giriz nichent plusieurs espèces, pour lesquelles la Suisse porte une responsabilité particulière: le martin pêcheur (*Alcedo atthis*), le pic cendré (*Picus canus*) et le rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*).

On note la présence du castor d'Europe (*Castor fiber*), espèce qualifiée comme en danger d'extinction (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994).

Dans le site, 16 espèces de poissons ont été observées, parmi lesquelles comme espèces très menacées en Suisse (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994), on trouve le nase (*Chondrostoma nasus*) et la bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*), récemment prouvée sur le site dans le secteur de Koblenzer Giriz. Comme espèce menacée, on relève la loche de rivière (*Cobitis taenia*).

Le site abrite 8 espèces de batraciens menacées ou très menacées au niveau suisse (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994). Dans la catégorie très menacée, on trouve la rainette verte (*Hyla arborea*), le triton crêté (*Triturus cristatus*) et le triton lobé (*Triturus vulgaris*).

On note également (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994) une espèce de mollusque aquatique très menacée, la physse des fontaines (*Physa fontinalis*).

Les groupements végétaux les plus remarquables du site sont les forêts alluviales et les bas-marais de Gippingen Grien, ainsi que les zones d'atterrissement du lac. Ils abritent des associations végétales de grande valeur avec des espèces rares et menacées, voire en danger en Suisse.

Dans les zones d'atterrissement, on relève en particulier comme espèces en danger EN (Liste rouge des fougères et plantes à fleurs menacées de Suisse, OFEFP 2002), le rumex géant (*Rumex hydrolapathum*), la léersie faux-riz (*Leersia oryzoides*), le bident penché (*Bidens cernua*) et comme espèces vulnérables VU, Phéléocharis épingle (*Eleocharis acicularis*) et la laïche faux souchet (*Carex pseudocyperus*).

Dans la forêt alluviale de Gippingen Grien, on trouve dans la catégorie en danger EN, l'hottonie de marais (*Hottonia palustris*) et comme espèces vulnérables VU, le pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), l'euphorbe des

marais (*Euphorbia palustris*), l'iris de Sibérie (*Iris sibirica*), le flûteau lancéolé (*Alisma lanceolatum*) et le gesse des marais (*Lathyrus palustris*). La lentille d'eau bossue (*Lemna gibba*) était présente sur le site, mais est considérée aujourd'hui comme éteinte RE en Suisse (Liste rouge des fougères et plantes à fleurs menacées de Suisse, OFEFP 2002).

Critère 4: Le Klingnauer Stausee est un des sites d'escale le plus important en Suisse pour les limicoles en migration. Les sites de ce type étant devenus rares, son importance comme "stopover site" a augmenté, bien que les effectifs des différentes espèces soient en général peu importants. Le site de Klingnau est un lieu important de gagnage des canards de surface et constitue un des principaux sites de stationnement des limicoles en Suisse. 15 espèces peuvent y être observées régulièrement pendant les migrations printanière et automnale. Parmi les limicoles, la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), le courlis cendré (*Numenius arquata*) et le bécasseau variable (*Calidris alpina*) hivernent sur le site.

Le site est également d'importance pour les oiseaux d'eau hivernants, parmi lesquels on relèvera les espèces suivantes: le canard chipeau (*Anas strepera*), la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), le canard colvert (*Anas platyrhynchos*), le fuligule morillon (*Aythya fuligula*), le fuligule milouin (*Aythya ferina*), le grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), le canard pilet (*Anas acuta*), le canard souchet (*Anas chapeata*) et le garrot à œil d'or (*Bucephala clangula*).

Critère 6: Ce critère est rempli, certaines années, pour le canard chipeau (*Anas strepera*). C'est le cas en particulier en automne (septembre et octobre). Le Klingnauer Stausee a abrité, dans les années 1990, pendant env. la moitié de l'année plus de 400 individus de cette espèce (critère de 1986). Les nouveaux critères, fixés à 650 respectivement à 600 individus (1997, 2002), ont été dépassés seulement 2 fois en 10 ans. De manière générale, les effectifs du canard chipeau ont augmenté. Les moyennes 1991-2000 se montent à 267 individus en novembre et à 219 individus en janvier (Schmid et al. 2001).

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique:

La région biogéographique est celle du Plateau suisse (sous-division: bassin lémanique et rhéna).

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence):

GONSETH, Y.; WOHLGEMUTH, T.; SANSONNENS, B.; BUTTLER, A. (2001): Les régions biogéographiques de la Suisse – Explications et divisions standard. Cahier de l'environnement N°137. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage Berne. 48 pages.

14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Géologie et géomorphologie

Au cours de la dernière glaciation (Würm), le site était entièrement recouvert par les glaciers, laissant en place, à leur retrait, des moraines (visibles dans les environs du site), avec en sous-sol, de la molasse. Avant l'endigement de l'Aar, le site se situait au cœur d'une des plus grandes plaines alluviales de Suisse.

Origine

L'origine du lac est artificielle. Avant la correction de l'Aar entre Böttstein et le Rhin entre 1886 et 1904, cette plaine était constituée d'un paysage alluvial dynamique. Les nombreuses crues de l'Aar ont conduit à son endiguement. La construction de l'usine hydroélectrique et du barrage en 1935 modifièrent encore davantage le site. Avec les années, la sédimentation a créé des hauts-fonds et des surfaces de limon dans le lac de retenue.

Hydrologie

Le site est caractérisé par un lac de retenue (3 km de long et 450 m de large), alimenté par un cours d'eau,

l'Aar, qui se jette dans le Rhin, à la sortie du lac de retenue, dans la partie nord du site. Le niveau du lac reste quasi constant (régulation par l'usine hydroélectrique).

Profondeur, fluctuations et permanence de l'eau

Le lac de retenue de Klingnau est permanent et sa profondeur maximale est de 8 m. Le cours de la rivière a une profondeur de 0-6 m, alors que les zones de hauts-fonds ont une profondeur inférieure à 40 cm.

Un phénomène d'atterrissement se produit dans la partie peu profonde, dans le sud-ouest du site. Lors d'hivers froids, ce secteur gèle. Le niveau de l'eau est régulé par la centrale électrique et seules de légères fluctuations du niveau de l'eau de quelques centimètres sont observées. En règle générale, le niveau du lac est bas en hiver et haut au printemps. Lors de forts débits de l'Aar, les milieux alluviaux et marécageux sont inondés.

Climat

Le climat est tempéré de type océanique avec des saisons bien marquées. La moyenne annuelle des précipitations est d'un peu moins d'un 1 m/an et celle de la température de 8,2°C.

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

Le site est situé dans le bassin versant du Rhin. Le lac de retenue est alimenté par l'Aar, cours d'eau qui prend sa source dans le massif cristallin du même nom (Alpes bernoises). Il a 2 affluents principaux, la Reuss qui prend sa source dans le massif cristallin du Gothard et la Limmat qui prend sa source dans la lac de Zürich, lui-même alimenté par la Linth, qui prend sa source dans les Alpes glaronnaises. Le bassin versant est composé de montagnes calcaires et métamorphiques (versant nord des Préalpes et des Alpes) avec un climat froid et des précipitations abondantes et d'une partie du Plateau suisse (climat semblable à celui du site), occupé essentiellement par des surfaces agricoles, forestières et urbanisées. Au printemps, à la fonte des neiges, le débit des cours d'eau alpins augmente, mais dans le cas du site de Klingnau, cela ne joue qu'un rôle secondaire, le débit des cours d'eau qui alimentent le lac étant régulés plus en amont.

16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

Le site ne joue pas de rôle particulier dans la régulation des eaux, bien qu'il ait une effet tampon en cas de hautes eaux. Il est question de rehausser le barrage pour des questions de sécurité (en cas de crues).

17. Types de zones humides

a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière: A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continental: L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle: 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

6, Xf, W, Tp, M, 9

18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Les principaux types d'habitats présents sont: plans d'eau libre, rivières au cours lent et bras morts, bas-marais, prairies humides, étangs, forêts alluviales (frênaie, saulaie, aulnaie blanche), canaux, haies, prairies sèches.

Les principaux groupements végétaux présents sont: roselières, marais à grandes laïches, prairies humides, mégaphorbiaies, fourrés, manteaux et forêts de saules, aulnaie blanche.

19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La liste des néophytes présentes sur le site n'a pas été établie.

20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Avifaune

Le site est inscrit dans l'inventaire des «Important Bird Areas of Switzerland», objet N°012 «Klingnauer Stauee» qui recense, au niveau international, les sites prioritaires pour la conservation des oiseaux et en particulier pour des espèces spécifiques pour lesquelles le pays concerné porte une responsabilité de particulière pour sa protection.

Batraciens

Le site abrite en outre 5 espèces de batraciens menacés (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994): le crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), le crapaud commun (*Bufo bufo*), la grenouille verte (*Rana esculenta*), le triton alpestre (*Triturus alpestris*) et le triton palmé (*Triturus helveticus*).

Dans le secteur de Giriz, on recense une grande population de triton lobé, des populations de taille moyenne de grenouille verte et de petites populations de triton crêté, de triton palmé, de crapaud commun et de grenouille rousse (*Rana temporaria*). Dans le secteur de Gippingen Grien, on recense une très grande population de crapaud commun et de grenouille rousse, une population de taille moyenne de grenouille verte et des petites populations de triton alpestre, de triton palmé et de crapaud accoucheur (Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, OFEFP 2001).

Reptiles

Le site abrite 2 espèces menacées au niveau suisse (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994): le lézard des souches (*Lacerta agilis*) et la couleuvre à collier (*Natrix natrix*).

Invertébrés

Le site abrite plusieurs espèces d'odonates parmi lesquelles on relève (Liste rouge des libellules menacées en Suisse, OFEFP 2002), dans la catégorie potentiellement menacée NT, le gomphe très commun (*Gomphus vulgatissimus*) et le gomphe à pinces (*Onychogomphus forcipatus*).

On relève les espèces d'orthoptères menacées au niveau suisse suivantes (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994): la decticelle bicolore (*Metrioptera bicolor*), l'oedipode turquoise (*Oedipoda caerulea*), le criquet noir-ébéne (*Omocestus rufipes*) et la decticelle chagrinée (*Platycleis albopunctata*).

On relève en outre 3 espèces menacées de mollusques (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994): l'anodonte des canards (*Anodonta anatina*), la mulette des peintres (*Unio pictorum*) et la mulette enflée (*Unio timidus*).

La liste des espèces introduites n'a pas été établie.

21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Valeurs sociales

Activités de loisirs: site de détente, essentiellement pour la promenade et l'observation des oiseaux (conflit entre les différents usagers), VTT, petits bateaux sur le lac (peu important).

Agriculture: présente dans certains secteurs du site (intensité forte).

Pêche: pratique de la pêche amateur dans certains secteurs, mais peu intensive.

Production forestière: présente sur le site, mais d'intensité faible.

Production hydroélectrique: barrage et usine hydroélectrique. Turbinage des eaux du lac.

22. Régime foncier/propriété:

a) dans le site Ramsar:

Le lac et ses environs immédiats sont propriété de l'entreprise Kraftwerk Klingnau. La bourgeoisie (Waldkorporation) est propriétaire des forêts alluviales. Les zones agricoles sont en mains privées.

b) dans la région voisine:

Les terrains situés dans la région voisine sont en majorité privés.

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

a) dans le site Ramsar:

Agriculture: présente dans certains secteurs (intensité forte).

Pêche: pratique de la pêche amateur dans certains secteurs, mais peu intensive.

Production forestière: présente dans le site, mais d'intensité faible.

Activités de loisirs: site de détente, essentiellement pour la promenade et l'observation des oiseaux (conflit entre les différents usagers), VTT, petits bateaux sur le lac (peu important).

Production hydroélectrique: barrage et usine hydroélectrique.

Voies de communication: une ligne de train et une route traversent le site d'ouest en est.

Education: panneaux indiquant la réserve et les dispositions de protection.

b) dans la région voisine/le bassin versant:

Elle est principalement occupée par de l'agriculture et de la sylviculture intensives et par de l'habitat (divers villages et agglomérations).

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

a) dans le site Ramsar:

Facteurs passés

- Le camping, évalué comme non compatible avec la protection des milieux naturels, a été supprimé.

Facteurs présents

- Absence de dynamique naturelle dans la zone alluviale.
- Atterrissement des plans d'eau peu profonds.
- Pression élevée des promeneurs, en particulier lorsqu'ils sont accompagnés de chiens.
- Pêche: application insuffisante des mesures.
- Agriculture: exploitation trop intensive des surfaces agricoles ne prenant pas en compte les besoins des oiseaux d'eau (le décret cantonal ne prévoit qu'une interdiction de construction).
- Avirons, canoës: activités sportives et de loisirs trop importantes à certaines périodes de l'année.
- Conflits entre les différents utilisateurs du site qui ont des exigences contradictoires.
- Survol à trop basse altitude par des ballons à air chaud.

b) dans la région voisine:

Facteurs présents

- Quelques grandes manifestations organisées dans les environs ont un effet de dérangement sur le site («Stauseelauf» par exemple).
- Extension des surfaces bâties à proximité du site.

25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Au niveau national

- Site protégé dans son ensemble, sous la qualification d'objet d'importance internationale, par l'ordonnance fédérale sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale et internationale du 21 janvier 1991 (révision du 15 juin 2001). Les mesures de protection sont l'interdiction de la chasse pendant toute l'année et des restrictions de navigation sur le lac.
- Site protégé dans son ensemble par l'ordonnance fédérale concernant l'inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale du 10 août 1977. La protection comprend principalement l'interdiction de nouvelles constructions et installations.
- Site en partie protégé par l'ordonnance fédérale sur les zones alluviales d'importance nationale du 28 octobre 1992. Les buts de protection sont la conservation intacte du site sur le plan qualitatif et quantitatif et sa régénération s'il y a lieu.
- Deux bas-marais d'importance nationale figurent dans le site: Verlandung im Klingnauer Stausee (surface: 11 ha) et Gippinger Grien (surface: 8 ha). Ils sont protégés par l'ordonnance fédérale sur les bas-marais d'importance nationale du 7 septembre 1994. Les buts de protection sont leur conservation intacte sur le plan qualitatif et quantitatif et leur régénération s'il y a lieu.
- Le Gippinger Grien et Giriz sont protégés par l'ordonnance fédérale sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale du 15 juin 2001. Le but de protection est la conservation des sites de reproduction et de migration des populations de batraciens recensés.

Au niveau cantonal

- La plus grande partie du site Ramsar (sans les surfaces agricoles situées à l'est de Leuggern) est protégé par le décret cantonal sur la protection du lac de Klingnau et ses environs du 17.5.1988 (principales mesures de protection: réglementation de la navigation selon les zones de protection, interdiction de quitter les chemins, constructions interdites). La mise sous protection du site découle de l'acceptation par le peuple du canton d'Argovie d'une initiative populaire lancée par l'Association suisse de protection des oiseaux (ASPO).

Gestion et revitalisation du site

- Plan de gestion et d'entretien du site et environs, établi en 1991, par le département des Travaux publics du canton d'Argovie.
- Le plan de gestion des zones alluviales (Entwicklungskonzept für Augengebiete) a été achevé en septembre 2001 sous la responsabilité d'une commission dans laquelle sont représentés les communes, le service cantonal de protection de la nature, les organisations de protection de la nature, les pêcheurs et l'usine électrique. Cette commission est également responsable de la mise en œuvre des mesures.
- Différents projets de revitalisation ont été réalisés, comme la revitalisation de bras morts, la création de biotopes pour batraciens, la revitalisation de fossés, ainsi que des mesures de gestion forestière.

Suivi des mesures de protection

Au niveau national

- Suivi des effectifs d'oiseaux d'eau dans les réserves d'oiseaux d'eau d'importance nationale et internationale (mandat de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage à la Station ornithologique suisse).

Au niveau régional

- Recensements des oiseaux d'eau effectués, sous mandat du canton, par le groupe de travail ornithologique de Klingnau.

Surveillance des mesures de protection et de gestion

La surveillance du site est assurée par un collaborateur du service cantonal de protection de la nature qui est sur place. Il a pour tâches la surveillance des dispositions de protection en vigueur en matière de chasse, pêche et protection de la nature (surveillance de police) et est responsable de l'entretien.

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Gestion

- Mise en œuvre du concept de gestion de la zone alluviale élaboré en septembre 2001.
- Meilleure application des dispositions en matière de pêche.
- Meilleure gestion des activités de loisirs et diminution des conflits entre les différents utilisateurs.
- Extensification de l'exploitation des surfaces agricoles (prise en compte des exigences de la protection de la faune, en particulier des oiseaux).
- Revalorisation de la zone alluviale en aval du barrage et dans la région agricole.

Information

- Elaboration d'un concept global d'information pour le site (dès 2004).
- Réalisation d'une brochure d'information pour les écoles.
- Actualisation de la brochure existante à l'intention des pêcheurs.

27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

-

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

- Le site protégé est signalisé sur le terrain par des panneaux indiquant les dispositions de protection. L'information du visiteur individuel est toutefois faible. Des visites guidées sont régulièrement organisées par les sociétés locales de protection de la nature et des oiseaux.
- Un petit dépliant sur le site a été édité, en 1991, par la division protection de la nature et du paysage de Département des Travaux publics du canton d'Argovie en collaboration avec la commission du site en 1991. Il présente brièvement les principaux milieux naturels et les mesures de protection en vigueur sur le site.
- Un dépliant a été édité en 1990 par la division nature et paysage du Département des Travaux publics à l'intention des pêcheurs indiquant les sites autorisés et ceux interdits à la pratique de la pêche.
- Une association cantonale d'ornithologues (Kantonal Ornithologischer Verein) a rénové la tour d'observation située en bordure du lac dans la partie sud-ouest du site.
- Un concept et un programme d'information démarreront en 2004.

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Le site est très utilisé pour les activités de loisirs: promenades, cyclotourisme, pêche amateur, canoës, observations ornithologiques. Ces activités sont réglementées par le décret cantonal, mais des conflits avec les buts de protection du site sont présents.

Les manifestations sportives organisées dans les environs occasionnent des dérangements à la faune.

30. Jurisdiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

- a) La juridiction territoriale est exercée par les communes.

- b) La juridiction fonctionnelle est exercée par le Baudepartement (Travaux publics) du canton d'Argovie.

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Kantonales Baudepartement
Abteilung Landschaft und Gewässer
Sektion Natur und Landschaft
Entfelderstrasse 22
CH-5001 Aarau
Tél: +41 (0)62 835 34 63 Fax: +41 (0)62 835 34 59
E-mail: meinrad.baertschi@ag.ch

32. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- KELLER, V., (1996): Rapport Ramsar Suisse. Bilan de l'application de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, cahier de l'environnement N° 268. 100 p.
- ARTER, H. & LUBINI, V., (1989): Die biologische Bedeutung des Klingnauer Stausees – Physikalische und biologische Entwicklung, Bewertung und Pflegevorschläge. Verlag Sauerländer. Mitt. Aarg. Naturf. Ges. Band 32: 5-128.
- LÜTHY, M., (1990): Der Klingnauer Stausee. Ornis 1/90: 12-13
- BAUDEPARTEMENT DES KANTONS AARGAU, (1991): Schutz und Pflegekonzept Klingnauer Stausee und Umgebung. Verfasser: M. Lüthy.
- FINANZDEPARTEMENT DES KANTONS AARGAU, Abt. Forstwirtschaft (1991): Pflegekonzept für den Wald innerhalb des Dekretesgebietes «Klingnauer Stausee». Verfasser: R. Manser.
- BAUDEPARTEMENT DES KANTONS AARGAU, Abteilung Landschaft und Gewässer (1997): Sachprogramm Auenschutzpark Aargau. Schutz- und Aufwertungskonzept 1998 bis 2014 zur Umsetzung des Verfassungsauftrags.
- BAUDEPARTEMENT DES KANTONS AARGAU, Abt. Landschaft und Gewässer (2000): Klingnauer Stausee. Verhandlungsgeschichte und Prognoseinstrumente. Verfasser: Schälchli, Abegg und Hunzinger, Zürich.
- BAUDEPARTEMENT DES KANTONS AARGAU, Abt. Raumplanung/Sektion Natur und Landschaft (1987): Die Landschnecken am Klingnauer Stausee. Verfasser: Margret Gosteli.
- BAUDEPARTEMENT DES KANTONS AARGAU (2001): Entwicklungskonzept Auenschutzpark Aargau, Grundlagen, Ziele, Massnahmen. Teilgebiet Klingnauer Stausee und Umgebung.
- GONSETH, Y.; WOHLGEMUTH, T.; SANSONNENS, B.; BUTTLER, A. (2001): Les régions biogéographiques de la Suisse – Explications et divisions standard. Cahier de l'environnement N°137. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage Berne. 48 pages.

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org